



Le 16 novembre 2018

PAR MESSAGEUR ET  
PAR MESSAGERIE ÉLECTRONIQUE

Me Véronique Dubois, secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
Bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Hydro-Québec  
Vice-présidence - Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, p. 3617  
Télec. : 514 289-2007  
[deland.josée@hydro.qc.ca](mailto:deland.josée@hydro.qc.ca)

**OBJET: Suivi de la décision D-2010-085**  
**Centrale de cogénération de St-Thomas**  
**Amendement n° 2 - Contrat d'approvisionnement en électricité daté du 10 février**  
**2010 entre EBI Énergie Inc. (le « Fournisseur ») et Hydro-Québec Distribution**  
**(le « Distributeur »), tel qu'amendé le 8 juin 2011 (le « Contrat »)**  
**Votre dossier : R-3731-2010 / Notre référence R044442 (C045134)**

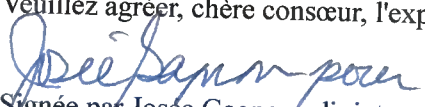
---

Chère consœur,

Le Distributeur transmet, pour information, à la Régie de l'énergie une copie de la convention relative aux modifications apportées au Contrat intervenue entre le Distributeur et le Fournisseur le 7 novembre 2018 (la « **Convention** »).

La Convention découle d'un changement à la structure légale du Fournisseur.

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

  
Signée par Josée Gagnon adjointe pour :  
Me Josée Deland

JD/jg

p.j.